

I. Informations de la Présidente(15 mn)

Présidente pas présente notamment en raison du décalage de la date de la CFVU

14h11 Quorum atteint, plus de 20 personnes présentes ou représentées

II.Instance CFVU - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 (vote)(5 mn)

Approuvé à l'unanimité

III.Vie étudiante(1h20 mn)(Rapporteurs : A. GUIOCHON-MANTEL, H. RIVIERES, V. DEPOUTOT)

1.Bilan d'étape des contrats tutorats étudiants (soutien vie étudiante, sentinelle et tutorat pédagogique)

Point d'étape : 3 dispositifs mis en place : Vie étudiante / sentinelle / tutorat pédagogique

FIN Mars 109 recrutés : 29 étudiants sur soutien vie étudiante, 39 sentinelles, 41 sur du tutorat pédagogique, 5800h de contrat en tout. Ils ont tous eu une formation de coaching/tutorat entre janvier à début mars.

Reste 2000h à ce jour.

L'idée est de proposer du tutorat étudiant à la rentrée, il s'agit de réfléchir pour quoi ? sur quelles missions ?

Bilan sur les missions de tutorat pédagogique :

-enquête sur étudier sous COVID

-enquête PASS et LASS

-des initiatives locales par des enseignants notamment

Projet : accompagner les étudiants à la rentrée 2021, avec divers projets.

- fiche de méthodologie pour les pratiques d'étude, pour autonomie et avec tuteurs

- tutorat par les pairs formés à la méthodologie du travail universitaire

2 Agrément service civique : durée du service civique allongée d'un mois

3 Critères d'admission du partenariat de réservation de logements via le GUPS pour 2021-2022 (vote)

Présenté par Anne Mantel.

Le GUPS : Guichet Unique Paris Saclay, est une plateforme web de réservation de logement, géré pas le CROUS.

Les logements proposés sur cette plateforme, sont des logement sociaux type CROUS et des logements de bailleurs privés.

Les critère de priorité d'attribution qu'on nous demande de voter sont des critères purement géographiques.

Un premier "tri" des demandes est effectué par les composantes de l'universités, et ensuite il y a une acceptation (ou non) de la part du bailleur.

Nous n'avons finalement pas compris si des critères sociaux intervenaient ou non quant aux demandes de logement CROUS effectués par le biais de cette plateforme. Il semble qu'il ne soit pas possible d'avoir accès aux informations sur le revenu des étudiants (donc comment utiliser ce critère ?

Question de Isabelle Bournaud : Serait-il envisageable de considérer les oui-si "prioritaires" pour les demandes effectuées via le GUPS (qui ne concerne pas les

boursiers) .

Réponse de Anne Mantel=> à envisager en effet, au moins prévoir un "quota" car les chambres sont affectées en août-sept et on ne sait pas encore qui est en oui-si Les boursiers sont traités avant le passage par le guichet unique
Anne Mantel indique que tout n'est pas très bien défini , il y a 3 cadres différents.

1500 boursiers logés sur critères sociaux.

Des chambres CROUS sont proposées via le GUPS. Donc ces places sont aussi dérogatoires des critères sociaux. Pas clair.

GUPS mis en place avec EAPS qui a fait la construction de ces résidences sur le plateau. Objectif : introduire de la mixité dans les logements étudiants : écoles/étudiants et entre niveau d'études et entre niveau économique.

le GUPS est géré par le CROUS, il donne une vision globale de l'offre de logements, et permet d'avoir une certaine transparence sur la diversité de l'offre. En 2028 fin des constructions étudiantes.

On a en fait aucune vision claire du besoin de résidences étudiantes : c'est très compliqué.

Anne Mantel propose de présenter un bilan lors d'une CFVU

SR dans le chat :

Nous avons donc en cible 12750 chambres en besoin et 11407 lits prévus en 2028 pour les 2 regroupements.

Suite à des questions posées par les étudiants concernant des attributions des logements, qui seraient non équitables aux "élèves" et "étudiants" inscrit à l'ENS SR répond qu'il faut aller voir à l'ENS et quelles autres établissements ne nous ont pas délégué les attributions logement, nous n'avons pas de légitimité sur ce point.

Demande de vote à bulletin secret par Arne Keller qui provoque un peu de désordre...

Il y a un quota de chambres attribués pour les écoles.

vote oui 14,

non 9

abstention 2,

4.Critères d'admission du partenariat de réservation de logements avec le CROUS de Versailles pour 2021-2022 (vote).

Il s'agit d'un contingent de 520 lits qui sont réservés à l'Université par le CROUS, et qui dérogent aux critères sociaux d'attribution.

Michel Menou : 3200 lits CROUS dont 1107 dans le GUPS

2100 pour critères sociaux dont on retire 520.

Donc finalement ces 520 lits représenteraient 25% du contingent de lits sociaux du CROUS. Ce qui n'est pas négligeable

Arne Keller fait remarquer que l'on nous demande de voter les critères avant la convention de réservation des lits. Ne devrait-on pas voter la convention avant les critères ?

En effet, la convention avec le CROUS prévoit que les 520 lits soient attribués à des "*étudiants internationaux bénéficiant pour l'année universitaire 2021-2022, d'un accord de coopération internationale ou d'un programme d'échange pour un séjour d'étude ou de recherche*".

Mais les critères que l'on veut nous faire voter ne rentrent pas du tout dans ce cadre. Ils sont hors convention.

Par exemple l'UFR sciences propose des critères liés à l'inscription dans une filière sélective, ou l'IUT pour des étudiantes et des étudiants en apprentissage.

Réponse : Mais nous avons toujours fait ainsi depuis plusieurs années! Mais ce n'est pas grave, nous allons modifier la convention que l'on votera au point suivant. Arne Keller fait remarquer que cela change complètement la vision de cette convention. Je comprends à la rigueur qu'on puisse sortir des critères sociaux des résidences pour accueillir des étrangers, mais là on nous demande de voter pour que nous puissions avoir un quota de lits sans aucun critères sociaux pour que les composantes puissent faire ce qu'elles souhaitent avec.

Dans ce cadre nous aurions alors souhaité qu'il y ait des lits réservés aux étudiantes et aux étudiants de l'école universitaire de premier cycle.

vote

17 oui

8 non

1 abstention

5.Conventions vie étudiante(vote)

520 lits qui dérogent aux critères sociaux alors que l'année dernière il y en avait 500.

La convention qui au départ ne concernait que les étudiants internationaux est modifiée pour accueillir tous les étudiants "sur des critères spécifiques pédagogiques" donc tous ce que "nous" souhaitons. Nous comprenons que les critères pédagogiques ne concerneraient pas les "oui-si" comme demandé, mais cela pourrait être les étudiants en double licence.

26 votants

18 OUI

7 NON

1 absentions

6.Bilan logement 2019-2020 et rentrée 2020-2021

Présentation du Bilan par Anne Mantel.

IV.Affaires pédagogiques(1h50 mn)(Rapporteurs : P.AUBERT, C.BERRIER, I.DEMACHY, P.HENAFF-PINEAU, C.LARTIGUE, S.PERRIN)

1.Maquettes détaillées des masters MEEF (vote)

présentation pas Isabelle Demachy (ID)

2.Caractérisation de l'offre de formation et modalités de candidatures

Master - Ajustements(vote)a)Passage du M1 - EMAS en apprentissage pour la rentrée 2021-2022 b)Ajout d'une seconde période de candidature pour le M1 CNS
vote oui unanimité

3.Capacités d'accueil - Filières MMOP et répartition des places en Pharmacie (vote)

unanimité mois 2 abstentions : Arne Keller et son pouvoir F. Lebaron.

4.Répartition du budget Appel à Projets Pédagogie - Ecole Universitaire de Premier Cycle (vote)

Présenté par Pascal AUBERT, Directeur de l'EUPC

Processus : évaluation par deux experts, un.e élu.e au collège 1er cycle et un.e doyen ou vice-doyen ou direction ou adjoint de composante

A Didier fait remarquer que certains projets comportent des frais de bouche, ce qui n'est pas légal

Réponse : ces projets ne seront pas financés par cetAAP, mais sur d'autres financements de l'EUPS.

A. Keller : question sur le détail du financement pour le projet de 117 M euros de l'UFR science.

gestion de projet (des heures de formation à)+ rénovation de 2 salles pour en faire des salles modulaires facilitant le travail en équipe. La demande concernait 4 salles, mais seuls 2 ont été accordées.

Unanimité moins 3 abstentions

5.Durée de l'année universitaire 2020/2021 et durée des stages (vote)

Année Universitaire 2020/2021 : prolongée du 20/12/2021 au 31/12/2021 pour les années diplômantes pour gérer les cas délicats de stage (cela évite à l'étudiant de se réinscrire)

2 abstentions

Arne rappelle que la consultation au sujet du changement des calendriers n'est pas redescendue jusqu'au personnels et en particulier des personnels administratifs et techniques.

6.Adaptation du second semestre aux nouvelles mesures sanitaires

Unanimité pour

7.Tarifs complémentaires(vote)

Unanimité moins 1 abstention

8.Conventions formations et internationale (vote)

unanimité pour